

ADMINISTRATION
43, rue de la République

EN VENTE LES MANDATS ET COMMUNICATIONS
A L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

À LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Comfert, 14
À PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 3

L'ÉCHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

4, rue Paradis, 4

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHÔNE ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.



AUJOURD'HUI : CHRONIQUE PARISIENNE. LES PIQUEURS D'ONCE. REVUE DE LA MODE.

LA LETTRE EXPRESS

La commission du budget a été saisie récemment par la direction générale des postes et télégraphes des propositions additionnelles à la loi de finances de 1892, auxquelles elle paraît devoir faire, avec raison d'ailleurs, un accueil des plus favorables. Il s'agit de la création, à titre d'expérience, d'un nouveau service dont le public appréciera très rapidement l'utilité : le service de la distribution des lettres par express, comme cela existe pour les télégrammes.

Ce service n'est pas nouveau en Belgique, en Suisse, dans le grand-duché de Luxembourg, en Allemagne, en Autriche-Hongrie, en Danemark, dans les Pays-Bas. Depuis un certain temps, le conseil général de Nord, le conseil d'arrondissement de Rocroy dans les Ardennes, et nombre de commerçants de Paris et des départements en ont demandé l'établissement en France.

Le nouveau service a pour but d'accélérer la distribution des lettres urgentes dans les localités où elles ne peuvent pas être distribuées dès leur arrivée, et cela souvent pour plusieurs raisons. Les facteurs peuvent être partis en distribution lors de l'arrivée de la lettre et la distribution qu'ils font est la dernière. Dans certaines communes où il y a une agglomération et une banlieue, il n'est pas rare que certaines distributions soient bornées à l'agglomération. Enfin, dans un très grand nombre de communes rurales, il n'y a qu'une distribution par jour. Dans tous ces cas la lettre urgente risque donc d'arriver avec un long retard. Il peut y avoir, cependant, un intérêt considérable pour les expéditeurs ou les destinataires de certaines correspondances, à ce qu'elles soient remises dans le plus bref délai possible. C'est pour répondre à ces besoins que M. de Selves a voulu introduire en France la lettre par express, ou la lettre express.

Voici l'organisation proposée par l'administration des Postes : tous les objets de correspondance soumis au monopole de ceux dont la loi confère le transport aux Postes, sans privilège exclusif, pourraient bénéficier de la distribution par express.

Ce mode de remise des correspondances, serait aussi appliqué au paiement de certaines mandats-cartes français, lorsqu'expéditeur en ferait la demande et acquitterait la taxe spéciale. Il n'y aurait d'exception que pour les correspondances distribuées dans la localité d'origine seraient originaires. La lettre express ne pourrait circuler que de commune à commune.

La taxe spéciale varierait suivant qu'il s'agirait de correspondance à distribuer dans une commune, siège d'un bureau de poste ou d'objets à distribuer dans une localité rurale. La taxe d'express applicable au premier cas serait de cinquante centimes. Dans le second cas elle serait de deux francs. Cette différence considérable s'explique par le fait de l'étendue des circonscriptions postales dans les communes rurales. Le nombre de bureaux télégraphiques, des gares ouvertes à la télégraphie privée, des sémaphores,

etc., par l'intermédiaire desquels on peut faire distribuer des télégrammes par express, était au 31 décembre dernier de 9,411. Le nombre total des recettes postales et des établissements de facteurs boîtiers autorisés par la loi de finances de 1891 est de 7,129. Ces derniers bureaux ont une circonscription plus étendue que les bureaux télégraphiques. La moyenne du prix des express postaux sera donc plus élevée que celle des prix des express télégraphiques. Or la moyenne du prix des express télégraphiques a été de 1 fr. 53 par express. En prenant le prix de 2 francs pour la lettre express l'administration prend donc un chiffre qui se rapproche sensiblement de la normale et qui est plutôt au-dessous.

Le service de la distribution postale par express sera limité à la France continentale et aux îles métropolitaines possédant un bureau de poste. On ne peut l'appliquer à l'Algérie qui, en dehors des grandes villes, ne possède qu'un système de distribution embryonnaire, ne s'étendant même pas à tous les villages, surtout dans le Sud. Les télégrammes ne pourront en aucun cas être portés à domicile par des express postaux, car sans cette règle, les expéditeurs, toutes les fois qu'ils auraient à payer des frais d'express télégraphiques pour des courses supérieures à 4 kilomètres, demanderaient la voie postale qui serait moins onéreuse, ce qui formerait absolument la moyenne calculée pour les express postaux, au détriment du Trésor.

D'autre part, la durée du service des express devra être limitée aux heures du jour afin de ne pas imposer aux agents des vacations supplémentaires et de ne pas compromettre la sécurité des correspondances ou des porteurs.

Le crédit demandé par l'administration pour le nouveau service s'élève à 200,000 francs. Cette évaluation ne peut être qu'approximative, puisqu'on est en face d'une expérience; mais, quoi qu'il arrive, le Trésor ne perdra rien, puisque la dépense sera couverte par une recette correspondante.

Telle est l'économie du projet soumis à la commission du budget et qui fait honneur à l'esprit progressiste de M. le directeur général des postes et des télégraphes.

M. de Selves est entré dans la véritable voie où le commerce et le public désirent voir conduire notre grande administration postale. Celle-ci a été trop longtemps considérée comme une régie financière, il est temps qu'elle soit envisagée comme une partie de notre outillage économique à perfectionner sans cesse et à faire fonctionner presque au prix de revient.

LA POLITIQUE

Pendant qu'on s'acharne à vouloir prouver que M. Lafarge n'est pas Français et que l'on ferait bien mieux de s'occuper de la grève des mineurs dont les conséquences vont être très désastreuses pour notre commerce et notre industrie, — le Sénat passe son temps à des joutes spirituelles entre M. de l'Angle-Beaumont et M. Bourgeois.

Le sénateur de la droite taquine le ministre en lui demandant de quel droit certains instituteurs de Bretagne enseignent le catéchisme à leurs élèves, — et c'est lui, représentant du parti catholique, qui s'élève contre cette infraction aux lois scolaires, qui la signale et qui en demande la répression.

« A quoi M. Bourgeois, d'un air assez déconfit, répond qu'en effet deux ou trois instituteurs ont pensé qu'en dehors des heures

de classe ils pouvaient enseigner le catéchisme — de quoi, d'ailleurs, ils ont été sévèrement réprimandés. — Ça ne se renouvellera pas au moins? insiste sévèrement M. de l'Angle-Beaumont.

— Vous pouvez y compter, affirme le ministre — et on vote un ordre du jour ministériel. C'est à cette comédie qu'on a passé toute la séance. Mieux eût valu s'occuper un peu de la question de la caisse de retraite des mineurs et chercher le moyen de mettre ces braves gens à l'abri de la rapacité et de l'obstination de ceux qui prétendent garder ce qui assurément ne leur appartient pas.

Depuis deux jours, nous voyons les journaux modérés, même certains journaux républicains, déplorer tristement cette grève qui aurait pu être évitée, qui n'a été votée qu'à une faible majorité, qui sera d'abord une cause de troubles et de désordres — et qui, ensuite, aidera d'autant la concurrence étrangère pressée déjà à faire des offres aux maisons de commerce atteintes par l'arrêt de notre production houillère.

Evidemment, tout cela est lamentable, mais pourquoi s'en prendre uniquement aux ouvriers et oublier, dans ce flot de récriminations désolées, ceux qui sont les vrais, les seuls auteurs de la grève : les patrons? N'est-ce pas contre eux que devraient porter les efforts de la presse? N'est-ce pas à eux que devraient aller les plus vifs reproches? Peuvent-ils alléguer une raison honorable pour expliquer leur refus de rendre aux mineurs la disposition de sommes gagnées par les mineurs, appartenant aux mineurs et dont, assurément, les mineurs ont le droit de faire ce qu'il leur plaît?

Peuvent-ils avouer, sans soulever la réprobation publique, qu'ils ne résistent à cette demande que pour deux raisons : 1° parce qu'ils disposent ou veulent disposer de ces fonds pour les besoins de leur industrie, — ce qui est un abus de confiance; 2° parce qu'ils prétendent retenir ainsi les ouvriers dans leurs concessions et les empêcher de s'en aller ailleurs, sous peine de perdre immédiatement tout ce qu'ils ont amassé en dix, quinze, vingt ans de retenues sur leurs salaires, — ce qui est un abus de force.

Et, dans ce cas, ne devrait-il pas y avoir contre ces gens-là une telle clameur de haro que, du coup, leur résistance serait vaincue et la grève conjurée?

Mais il paraît que les facilités de M. de l'Angle-Beaumont sont plus intéressantes.

JEAN-CLAUDE.

LES FRAIS DE JUSTICE

Au sujet de l'article que nous avons tout dernièrement publié sur le projet Brisson, un de nos lecteurs, juge de paix dans les environs, nous adresse la lettre suivante, que nous trouvons trop logique et trop sensée pour ne pas l'insérer *in-extenso* :

J'ai lu avec un très grand intérêt les articles de l'Écho de Lyon sur le projet Brisson concernant les frais de justice; c'est une réforme heureuse, assurément, en ce sens surtout qu'elle admet le principe d'un impôt plus élevé sur les grosses perceptions, mais au point de vue du bénéfice qui en revient aux petits plaideurs, c'est fort peu de chose, attendu que les droits d'enregistrement ne représentent qu'une bien faible partie des frais généraux d'une procédure devant les tribunaux de première instance nécessitant l'intervention d'avoués et d'avocats, quelque minime que l'affaire soit.

Supposons une contestation portant sur une valeur de quatre à cinq cents francs, par exemple, justiciable des tribunaux de première instance; il faudra, après comme ayant le vote du projet Brisson, à chaque partie un avocat et un avoué.

Pour une procédure de cette nature, il faut compter au bas mot sur une somme de deux cents francs pour les frais des deux avoués; sur cette somme, l'état perçoit environ vingt francs. Après le vote du projet Brisson, il n'en percevra que cinq ou six. — Toute la différence est là.

Les avocats cotent cinquante francs chacun, et après six mois ou un an de démarches, vous obtiendrez un titre contre

votre débiteur, qui aura eu le temps de se mettre à l'abri. Pour arriver à avoir votre titre exécutoire, il aura été dépensé actuellement trois cents francs, après le vote, deux cent quatre-vingt-cinq francs — sans compter de nombreux déplacements pour aller conférer les avoués et les avocats; les pauvres diables des plaideurs ne s'apercevront guère de la différence.

Il ne peut y avoir de réellement sérieux et profitable à la classe nombreuse et intéressante des travailleurs et des gens peu aisés que l'extension de la compétence des juges de paix, dont on ne parle plus guère, tout le reste ne peut être pour eux qu'un palliatif, vous pouvez l'affirmer bien haut sans crainte d'être démenti, et vous pouvez aussi être certain que de nombreuses et pressantes démarches sont faites par les intéressés, que vous devinez, pour empêcher la loi qui nous concerne (qui a été votée en première lecture à une immense majorité sur la proposition de M. Labussière, d'accord avec M. le ministre de la justice), arrive à voir le jour, et vous voyez qu'il n'en est plus question.

Avec la compétence des juges de paix étendue, les plaideurs obtiendraient un titre en quinze jours, sans frais de déplacement, d'avoués et d'avocats, et les frais pour une somme de quatre à cinq cents francs ne dépasseraient pas une vingtaine de francs.

Il n'y a pas besoin d'être basochien pour comprendre l'immense avantage que les pauvres gens retireraient de l'extension de leur compétence, et le créancier aurait beaucoup plus de facilités pour arriver au paiement de sa créance en ne surchargeant pas son débiteur par des frais énormes. Je suis d'autant plus indépendant pour vous donner mon appréciation sur tout cela que je ne pense pas que l'état de ma santé me permette de rester juge de paix plus d'un an ou deux.

Les Graines Oléagineuses

Paris, 18 novembre.

Les délégués des importateurs, des armateurs du commerce d'exportation, des huiliers et savonniers de Paris, Lyon, Bordeaux, Nantes et Marseille ont été reçus ce matin par le président du conseil et les ministres du commerce, de l'agriculture et des affaires étrangères.

Ils étaient accompagnés par de nombreux membres des chambres de commerce de ces diverses villes et par les sénateurs et députés parmi lesquels nous avons remarqué MM. Trarieux, sénateur de la Gironde, Challemel-Lacour, Barne et Velten, sénateurs des Bouches-du-Rhône, Berger et Lockroy, députés de Paris, Aynard, député de Lyon, Raynal, député de Bordeaux, de Fourton, député de la Dordogne, Sibille, député de Nantes; Peytral, Bouge, Pelletan, Lagnel, Antide Boyer, députés des Bouches-du-Rhône, et François Deloncle, député des Basses-Alpes.

Le président du conseil, comme les ministres du commerce, de l'agriculture et des affaires étrangères, a assuré à cette importante délégation que le gouvernement était bien résolu à conserver devant le Sénat la même attitude que devant la Chambre; qu'il combattrait les conclusions du rapporteur de la commission des douanes du Sénat et soutiendrait énergiquement la franchise des graines oléagineuses et des sucres coloniaux et étrangers.

Plusieurs agriculteurs et éleveurs du Midi ont fait observer aux ministres que la question les préoccupait vivement au point de vue des tourteaux, qu'il était indispensable, dans l'intérêt agricole de leur région, de les maintenir à bas prix et d'en développer le plus possible la production, qu'un droit quelconque sur les graines oléagineuses aurait pour conséquence d'entraver l'huilerie et serait aussi funeste à l'agriculture qu'à l'élevage privé.

Les armateurs ont ajouté que l'application du tarif voté par la commission du Sénat leur privait de leur principal élément de fret.

Les représentants du commerce général ont montré que ce serait la ruine absolue de nos comptoirs des Indes et de notre commerce avec l'Égypte.

En présence de ces divers arguments qui touchent à toutes les branches de l'activité nationale, les honorables membres du gouvernement ont reconnu que la franchise des graines oléagineuses n'était pas une question d'intérêt local et privé, mais une question d'intérêt général qu'ils avaient à cœur de défendre et de faire triompher devant la Chambre haute.

Chronique Parisienne

Avec quelle mélancolie n'ai-je pas lu cette annonce que les journaux ont, ce matin même, cueillie dans les *Petites Affiches* : « En l'étude de maître d'Hardeville, notaire à Paris, vente en six lots, avec faculté de récession, de la propriété littéraire des œuvres de Champfleury, le 27 novembre prochain. La mise à prix totale est de cent cinquante francs. »

Cent cinquante francs la propriété des œuvres de Champfleury! Songez qu'il suffirait qu'il prit envie à un éditeur parisien de tirer une édition nouvelle de n'importe lequel de ses ouvrages, pour qu'il eût à verser aux mains de l'ayant-droit, quatre fois cette somme, et mettre la propriété littéraire des œuvres de Champfleury, à ce prix, c'est dire que l'on ne compte pas même sur cette bonne fortune d'une édition nouvelle.

Oh! que les morts vont vite! Quand je suis entré dans la vie active, Champfleury était tenu pour un des maîtres du roman contemporain. C'est lui qui était à la tête de l'école de la vérité dans l'art : on appelait cela le *réalisme* à cette époque, entre 1850 et 1865; la chose a depuis changé de nom et s'est nommée à grand bruit le *naturalisme*. Il n'y a eu là qu'une substitution d'étiquette. A vrai dire, Champfleury a été le père du naturalisme contemporain. Il le savait, et il m'a quelquefois, en ses dernières années, parlé avec une certaine amertume de l'ingratitude des générations nouvelles.

La nôtre l'avait beaucoup aimé. Je me souviens qu'à l'école normale, où nous devorions Balzac et Stendhal, nous lisions aussi avec passion la *Mariette*, de Champfleury, et *Les Bourgeois de Montmartre*. *Mariette*, ce nom ne vous dit plus rien aujourd'hui, à vous autres. L'œuvre a sombré dans un oubli plus profond encore que le *Matek-Adel*, de Mme Cottin, dont le souvenir s'est gardé grâce aux horloges, dont les excellentes pendules ont traversé tout un siècle.

Mariette, c'était pourtant le prototype de ces femmes inconscientes et veules, qui ont défrayé le roman contemporain; c'était une précurseuse de Sapho. Champfleury, dans ce roman que je n'ai pas relu depuis quarante ans, avait peint de traits exacts et de couleurs justes le quartier latin, tel que nous le connaissons. Nous avions tous vu, conçu ainsi *Mariette*.

Il n'y avait qu'un point qui nous chiffonnait dans notre admiration : c'était l'incroyable absence de toute espèce de style chez l'auteur. Champfleury parlait une langue déplorable; on eût dit parfois qu'il le faisait exprès. Nous lui pardonnions tout, pour son amour de la vérité vraie. Il excellait à la saisir et à la rendre. Ce n'était pas toujours, ce n'était même presque jamais une vérité bien noble ni relevée. Champfleury, il y a un demi-siècle, choquait les pudeurs du bon goût d'alors. Il est probable qu'à cette heure ses audaces paraîtraient bien ternes et bien pâles. On est allé beaucoup plus loin que lui dans la voie qu'il avait ouverte.

Une des qualités qui nous séduisaient le plus en lui, c'était un tour d'imagination gaie, un goût de bouffonnerie brillante, dont on ne l'a pas, ce me semble, assez loué, que paraissent même avoir méconnu ceux qui nous ont parlé de lui avec le plus d'éloges.

Il y a de lui un volume sur lequel je n'ai jamais pu remettre la main, qui n'existe plus en librairie, je crois, et dont nous avons raffolé à vingt ans : ce sont les *Confessions de Sylvius*. Champfleury y conte ses souvenirs de jeunesse. Il avait, comme les bohèmes de Murger, avec quelques amis, poètes, écrivains ou peintres, formé une association, on dirait un cénacle à présent, de jeunes gens très

gais, très fous, enragés d'art, qui se réunissaient tous les soirs au café Momus et s'amusaient aux farces les plus désoyantes.

Nos jeunes artistes ont de même leurs lieux de réunion; et si vous voulez avoir des détails sur ce qui se passe dans les milieux littéraires, vous n'avez qu'à lire un volume qui vient de paraître sous ce titre : *Genes de lettres*, par un homme qui les a beaucoup connus. Tous y sont peints, soucieux et tristes, rongés du désir d'arriver vite, furieux contre cette gloire qu'ils n'atteignent pas, envieux et pâles du succès d'un camarade, cachant sous une blague exaspérée un ennui profond et un morose mécontentement des autres et de soi-même.

Champfleury et ses amis étaient de joyeux compagnons, qui narguaient la misère, pouffaient de rire aux effarlements des bourgeois arrivés dans leur salle, trouvaient la vie bonne, et attendaient en chantant que la fortune avec le succès passât sur leur chemin. Ils avaient inventé les scies les plus drôlatiques, et je me souviens qu'à l'école nous nous en étions approprié quelques-unes : car ses *Confessions de Sylvius* ont été notre bréviaire, durant quelques mois.

Mais, chose bizarre, et qui prouve bien que les livres de Champfleury manquent de ce qui fait les ouvrages durables en les imprimant fortement dans les esprits, je n'ai pas relu depuis l'école tous les romans de Balzac ni tous ceux de Stendhal, et cependant j'en ai encore présents tous les héros à la mémoire : je sais tous les événements où ils ont été mêlés; ces œuvres se sont profondément gravées dans mon souvenir. Des romans de Champfleury et même de ses *Confessions de Sylvius*, que nous avons lus d'un si bon cœur et si gaie-ment pratiqués, il ne me reste rien qu'une impression générale et vague. Le livre m'a beaucoup amusé, j'y ai beaucoup ri, et voilà tout.

Il y a pourtant, dans le genre du roman fantaisiste un ouvrage qui serait un petit chef-d'œuvre s'il était écrit dans une langue moins barbare : c'est le *Violon de faïence*. Celui-là, je l'ai lu, il n'y a pas fort longtemps. Car un des plus intelligents éditeurs des livres de haut ton, M. Conquet, vient de le rééditer sous forme de plaquette, et il m'avait demandé d'en écrire la préface. La donnée est des plus piquantes; l'histoire est contée avec une charmante malice. Oh! si Champfleury avait su le français!

Mais il ne le savait pas, et il en affectait même l'ignorance. Quand parut cette préface, où je le comblais d'éloges avec cette seule réserve, portant sur le style et la langue, il vint me voir, pour me remercier, et de son air innocent :

— Il y a donc, me demanda-t-il, un style et vous savez ce que c'est?

— Oh! lui répondis-je, mon cher Champfleury, je suis maintenant trop vieux, moi aussi, pour qu'on me fasse, poser. Vous avez vos idées sur le style; j'ai les miennes; il est fort probable que nous aurions beau discuter, comme dit l'autre, dix-sept éternités, nous ne nous entendrions pas. Parlons d'autre chose. Et nous nous mimas à parler céramique.

Car c'est un des traits distinctifs de cette physiologie de Champfleury. Il avait une curiosité très mobile, qui s'est portée sur une foule d'objets, et il n'y a guère d'homme dans notre métier qui ait mieux mérité que lui le nom de *polygraphe*. Il s'était, en ces dernières années, passionnément occupé de la faïence, et ce sont les études qu'il a publiées sur cette branche de l'art qui lui valurent d'avoir été appelé à diriger la manufacture de Sèvres.

J'avouerais que m'y connaissant assez mal, je n'ai lu ni ses ouvrages sur la céramique ni ceux qu'il a écrits sur la caricature. Je connais mieux ses études sur la pantomime et même ses fantaisies sur

Feuilleton de L'ÉCHO DE LYON du 19 Novembre

LA VIE LYONNAISE

LE KRACH

Roman inédit (1)

V

— Ce garçon est sorti à minuit, pensait le chef de la sûreté, il est rentré, il s'est couché, on ne le retrouve plus... c'est bizarre. Puis s'adressant à Prambois :

— C'est bien, mon ami, vous pouvez vous retirer. Si le garçon de caisse... au fait, comment l'appellez-vous ?

— François Dommartin.

— ... Si François Dommartin revient, vous nous l'envoyez immédiatement.

— Et, fit-il, en hochant la tête, je ne pourrais dire ce qui me donne cette idée, mais je serais bien étonné si ce Dommartin reparaisait de sitôt.

— Vous supposez donc que c'est lui ? dit le banquier en haussant les épaules.

— Lui ! assurément non. Puisqu'il n'a ni la clef, ni le mot de la combinaison. Mais il est mêlé dans l'affaire, je le devine, je le sens, — pour un peu de plus, je vous dirais que j'en suis sûr.

— Oui, mais tout cela n'explique pas comment ma caisse a été ouverte...

— Dans tous les cas, monsieur le commissaire, interrompit vivement le caissier, qui commençait sérieusement à se défendre, dans tous les cas, M. Martel-Chauvey et, à son défaut, M. Dornat, mon collègue, constateront que j'ai quitté ma caisse, hier, devant eux, pour prendre le chemin de fer de Grenoble à quatre heures et demie. Je suis allé à Saint-Laurent-de-Mure chez un ami à moi, M. le commandant Roche; j'y ai dîné, j'y ai couché et je suis revenu, ce matin, par le premier train. En rentrant, je trouve les quatre lettres de la combinaison placées sur leur point de repère. Je ne m'en suis pas trop étonné, parce que je sais que quelquefois — sa parole devint plus lente et plus nette — quelquefois M. Martel-Chauvey ouvre la caisse, la nuit, les soirs de réception principalement, comme hier, pour changer des billets de banque contre sa monnaie d'or; j'ouvre, je me vois volé. Je réferme ma caisse et mon bureau et je vais prévenir M. Martel-Chauvey. Vous en savez, maintenant, monsieur, aussi long que moi.

— Eh! Eh! mon gaillard, pensa M. Perrandin, si c'est toi qui as fait le coup, tu es un malin et tu ne seras pas facile à pincer.

— Eh bien, monsieur, reprit-il avec toute sa bonhomie, en s'adressant au banquier, vous entendez ce que dit votre caissier? Avez-vous quelque chose à rectifier dans sa déclaration qui semble, je l'avoue, assez précise. Est-il vrai qu'il ait quitté, hier, son bureau en votre présence ?

— Je dois reconnaître que c'est la vérité. Je dois même ajouter que je lui ai vu remettre dans le casier supérieur l'énorme portefeuille noir qu'il avait bourré de billets de banque et qui est maintenant, vide sur cette tablette.

— Bien. Il sera facile de constater l'exactitude de la déclaration de M. Drivon. Ce serait d'ailleurs si grave pour lui d'affirmer qu'il est parti par le train de quatre heures et demie et qu'il a couché à Saint-Laurent-de-Mure, lorsqu'il serait établi qu'au contraire il est resté à Lyon, — ce serait si grave que, tout d'abord, je suis persuadé de son entière véracité. Il est à coup sûr trop intelligent pour se mettre dans un si mauvais cas.

De son petit œil rusé, une flamme avait jailli, pendant qu'il faisait ainsi envisager au caissier les conséquences d'un mensonge bien facile, en effet, à découvrir. Il regardait avidement pour saisir sur ce visage impassible un tressaillement, une émotion, une contraction nerveuse. Mais non, rien. M. Drivon l'approuvait froidement en hochant la tête. L'alibi existait certainement.

— Eh bien, monsieur Martel-Chauvey, si ce ne peut être lui...

— Allez-vous dire aussi, que si ce n'est pas lui c'est moi, s'écria le banquier, redevenu aussitôt cramoisi de colère et d'indignation.

— Mais assurément non, lui répondit paternellement M. Perrandin... Il y a encore plusieurs hypothèses à examiner avant d'arriver à celle-là.

— Sur ce que j'ai de plus sacré, monsieur, s'écria le caissier...

— Je me hâte d'ajouter, interrompit M. Perrandin d'un air de plus en plus paternel, je me hâte d'ajouter que cette hypothèse, a priori me paraît assez invraisemblable. Il faudrait supposer, pour cela, que vous aviez sous la main quelqu'un connaissant les lieux presque aussi bien que vous, quelqu'un dont les allées et venues ne pouvaient inspirer aucune méfiance, quelqu'un qui faisait le coup pendant qu'avec un alibi de première classe vous attendiez tranquillement chez un ami, à Saint-Laurent-de-Mure.

Le policier était maintenant sur une piste. Il venait, avec la rapidité de la pensée, de se faire son système. Dommartin était le complice de Drivon. C'est lui qui avait ouvert la caisse et qui avait filé avec le mot... ou bien qui l'avait d'abord remis à ce soldat... cet ami de son fils... venu si singulièrement le chercher hier soir, à onze heures et demie. Eh! parbleu, c'était peut-être le bout du fil qu'il tenait maintenant, il ne s'agissait plus que de marcher avec précaution.

Mais le banquier, lui aussi, avait vu tout de suite où conduisait la supposition de M. Perrandin et craignant déjà de ne pas voir le chef de la sûreté s'y arrêter :

— Mais pourquoi vous paraît-elle si invraisemblable que cela, cette hypothèse? Vous avouerez qu'il est au moins curieux de ne plus voir ici François Dommartin.

faut en effet tirer cela au clair. Prambois, allez me chercher le concierge.

Deux minutes plus tard, le père Vincent entra dans le bureau, son bonnet à la main, plus mort que vif de tout ce qu'il entendait chuchoter depuis une heure.

— Vous n'avez pas vu Dommartin depuis hier soir ?

— Non monsieur...

— Vous en êtes sûr ?

— Oh! bien sûr.

— A quelle heure l'avez-vous vu la dernière fois ?

— Monsieur, je suis bien assuré de ne pas me tromper, c'était onze heures et demie. Un soldat a frappé à ma loge, il arrivait d'Anney, il allait repartir par le train de minuit, il avait une commission à faire à Dommartin, parce que son fils, messieurs, est en garnison à Anney, d'ailleurs M. Martel-Chauvey le sait bien, puisque c'est lui qui l'a fait envoyer dans le régiment de monsieur son cousin... Alors, je suis allé prévenir Dommartin qui heureusement n'était pas encore couché, il sont partis ensemble et je n'ai plus vu Dommartin.

— Mais il est rentré depuis.

— Ah! non. Parce que, tout de suite, j'avais fermé la porte de l'escalier des bureaux. Il aurait fallu qu'il traversât tout le bal... mal habillé comme il était... il n'aurait jamais osé... il m'aurait dit de lui ouvrir.

M. Perrandin devint très attentif.

— Voyons, voyons : vous m'avez dit qu'il n'était pas encore couché, quand vous étiez allé le chercher.

— Non, Monsieur. Il venait de faire

son lit... Je vois encore sa couverture bordée.

— Le lit n'était pas défait ?

— Non monsieur.

— Vous en êtes bien sûr ?

— Dame, monsieur, ça n'est pas si vieux; le lit était bordé, la couverture repliée d'un côté... comme quand on va se mettre au lit, quoi !

— Ah! c'est bizarre, par exemple, murmura M. Perrandin.

Et ouvrait la porte :

— Prambois ?

— Monsieur.

— Comment était le lit de Dommartin, tout-à-l'heure ?

— Ah! Monsieur, sens dessus dessous. On aurait dit qu'on s'y était battu.

— On s'y était donc couché ?

— Couché!... je vous dis, monsieur le commissaire, qu'on l'avait bouleversé comme à plaisir, l'oreiller était d'un côté, le traversin de l'autre, les draps arrachés d'un côté, la couverture pendait, jusqu'à matelas qui était déplacé.

— Vous entendez, concierge ?

— Oui monsieur, mais que voulez-vous que je vous dise : je suis sûr que Dommartin est parti devant moi, quand je suis allé le chercher, sans avoir touché à son lit, je suis sûr que je ne lui ai pas ouvert la porte pour rentrer, et ça m'étonnerait bien si, mal fichu comme il l'était hier soir, il avait passé par les salons pleins de beau monde pour rentrer se coucher.

— Diable, fit le policier, cela change l'hypothèse.

B. REYLAN. (A Suivre.)

(1) Reproduction interdite.

les chats. Car de quoi n'a-t-il pas parlé ? et sur tous les sujets ; quand il tenait à les aborder, il était compétent. Il y apportait son goût d'exactitude et de minutie.

Et, de tout ce travail accumulé, que reste-t-il ? On compte si peu sur la postérité — et encore je me sers là d'un bien grand mot ; il ne s'agit pas de postérité, mais des deux ou trois générations qui suivent — on compte si peu sur elles que tout le lot des œuvres de Champfleury est mis à prix 150 francs. Voilà qui nous apprend la modestie !

Combien y a-t-il d'écrivains, hélas ! qui ont encore, vingt et un ans après leur mort, des lecteurs et surtout des acheteurs ? La gloire est un palimpseste si chargé et surchargé que tout nouveau venu, pour y inscrire son nom, est obligé d'en effacer un autre !

FRANÇOISQUE SARCEY.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPECIAL

INFORMATIONS POLITIQUES

Paris, 18 novembre.

CONVOCATION D'ÉLECTEURS

Les électeurs du canton sud d'Annecy (Haute-Savoie) sont convoqués pour le 6 décembre, à l'effet d'élire leur représentant au conseil général.

M. DE GIERS À PARIS

Dans les milieux libéraux allemands, on attache une certaine importance politique à la visite de M. de Giers à Paris. On s'en montre assez ennuyé, comme du reste de tous les incidents attestant le rapprochement franco-allemand.

LES LINS RUSSES

On dément qu'il soit question de frapper les lins russes d'un droit de sortie.

AU SÉNÉGAL

Le courrier de la côte occidentale d'Afrique apporte des nouvelles sur la situation au Sénégal. Les deux confédérations mauraises des Tharzaa et des Dorwichs sont en guerre ; Bakar, chef des Dorwichs, a été poursuivi par Amar-Saloum, chef des Tharzaa, notre fidèle allié. Bakar, qui avait soutenu contre nous, l'année dernière, Ahmadou et Alyboury, a été complètement défait. Cet échec assure l'extension de notre influence jusque dans les régions de Tagaut et d'Adrar.

AU MAROC

Un télégramme de Nemours adressé à la Dépêche Algérienne dit que les troupes continuent. A la frontière marocaine, un engagement a eu lieu entre les Beni-Snassen et les Triffas. Ces derniers ont été battus après une fusillade qui a duré deux heures.

NOUVELLES MILITAIRES

Paris, 18 novembre.

Les généraux de brigade. — Le général Saussier a réuni, depuis deux jours, la commission supérieure des commandants de corps d'armée, chargée d'arrêter la liste d'aptitude des colonels proposés comme généraux de brigade. On remarque que la commission a une tendance très marquée au rajeunissement des cadres. De très jeunes colonels figurent cette année sur le tableau.

L'Artillerie. — On dément que l'état-major prépare une dislocation des brigades d'artillerie. L'organisation de l'artillerie ne pourra être modifiée que par la nouvelle loi des cadres, laquelle est encore à l'état de projet au ministère de la guerre.

AU MINISTÈRE DU COMMERCE

Paris, 18 novembre.

M. Jules Roche, ministre du commerce et de l'industrie, a reçu ce matin les délégués des chambres de commerce de Paris, Lyon, Bordeaux, Nantes, Lille, Dunkerque, Roubaix, Marseille, accompagnés des sénateurs et des députés de leurs départements, qui l'ont entretenu de la question des graines oléagineuses.

M. Jules Roche a promis aux délégués de soutenir devant le Sénat la même théorie qu'il a soutenue devant la Chambre. Le ministre a également reçu le président

et les délégués de la Chambre syndicale des métaux, qui ont protesté contre le droit que la commission sénatoriale des douanes propose d'établir sur le zinc brut ; les délégués de la chambre syndicale des fabricants de lampes et de la ferblanterie, qui ont demandé que le droit de douane voté sur les pétroles par la Chambre soit maintenu sans modification ; enfin les délégués de la meunerie française, qui ont demandé le relèvement du droit sur les farines pour enrayer l'envahissement des farines américaines.

Autour du Parlement

Paris, 18 novembre.

Le Tonkin et le Dahomey

M. Etienne, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, vient de se rendre à la commission du budget pour faire connaître que le projet de loi chinoise, qui doit apporter en France les documents justificatifs à l'appui du budget du Tonkin, demandés par la commission, n'arrivera à Marseille que le 21 décembre.

En conséquence, M. Etienne a demandé à la commission de statuer dès maintenant sur les propositions qui lui sont faites avec les renseignements qu'elle possède actuellement, sans quoi le budget du Tonkin ne pourrait être voté pour l'ouverture de l'exercice financier.

En réponse à une question de M. Poincaré, M. Etienne a déclaré que le gouvernement demandera qu'on joigne à la discussion du budget des colonies la discussion de crédits supplémentaires du Dahomey. Le gouvernement a ratifié le traité sous sa propre responsabilité.

Après le départ de M. Etienne, M. Barthou a fait observer qu'un ajournement nouveau aurait pour conséquence de retarder jusqu'en janvier le vote du budget du Tonkin, c'est-à-dire de le mettre hors du budget de l'exercice 1892.

Dans ces conditions, et sous la réserve des responsabilités qu'il faut établir, M. Barthou a demandé à la commission de passer à la discussion du projet de budget déposé par le gouvernement.

M. Peytral a déclaré que, pour son compte, il ne consentirait à discuter les crédits que si la commission dégageait nettement les responsabilités.

M. Sarrien ne veut voter que les dépenses qu'il pourra contrôler. Il est disposé à accueillir favorablement les anciennes dépenses, mais il se refuse, avant d'avoir obtenu des renseignements précis, à voter les augmentations proposées.

Après une assez longue discussion, la commission du budget vient de décider de commencer immédiatement l'examen du budget du Tonkin, comme le demandait le gouvernement.

La commission du budget, par 16 voix contre 3 et 2 abstentions, a voté l'incorporation des dépenses militaires du Tonkin dans le budget de la guerre.

L'ensemble des propositions de M. Etienne a été ensuite adopté par 13 voix contre 8. M. P. Chon ayant demandé une réduction de 1,500,000 francs sur les 25 millions réclamés par M. Etienne, cette proposition a été repoussée.

Les Conseils de Préfecture

M. Constans, ministre de l'intérieur, s'est rendu cette après-midi, en compagnie de M. Bouffet, directeur de l'administration départementale et communale, à la commission de la Chambre chargée d'examiner le projet de loi sur les conseils de préfecture.

Commission de l'Armée

La commission de l'armée a entendu le rapport de M. de Montfort sur le rengagement des sous-officiers. Le rapporteur s'est mis d'accord sur tous les points avec le ministre de la guerre.

Commission du Travail

M. Nicolas, directeur, remplaçant M. Jules Roche, ministre du commerce, s'est rendu à la commission du travail pour faire connaître l'avis du gouvernement sur les modifications apportées par le Sénat au projet de loi sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes, qui revient devant la Chambre.

On sait que le Sénat accepte l'interdiction du travail de nuit pour les femmes, mais pour les enfants et les filles mineures, mais qu'il n'admet la fixation à 40 heures de la journée de travail que pour les enfants au-dessous de dix-huit ans et les filles mineures. M. Nicolas a déclaré, au nom du ministre du commerce, que celui-ci demanderait à la Chambre et demandait dès maintenant à la commission de rétablir pour les femmes la limitation de la journée de travail à 40 heures.

La commission du travail, conformément à la demande du ministre du commerce a décidé de rétablir la fixation de la journée de travail à 40 heures pour les femmes. Le ministre du commerce avait demandé à la commission de se ranger à l'avis du Sénat qui avait décidé que la loi serait applicable un an après sa promulgation. La commission a réduit ce délai de moitié et a décidé que la loi nouvelle en entrerait en vigueur

six mois après la promulgation. M. Jamin a été nommé rapporteur. Il lira son rapport vendredi et le déposera immédiatement sur le bureau de la Chambre.

L'Interpellation Basly

M. Basly annonce qu'au cours de son interpellation, il demandera au gouvernement de prononcer la mise en régie des mines, où existe la grève, c'est-à-dire, l'exploitation par l'Etat aux frais des compagnies. M. Basly s'appuiera sur les articles 48 et 49 de la loi de 1810. Il prétend que cette mesure s'impose en présence des dangers que présente une grève de 40.000 ouvriers. Le député du Pas-de-Calais estime que la cessation du travail des mineurs entraînera le chômage d'un grand nombre d'ouvriers d'autres industries, et que la grève peut compromettre la sécurité nationale, par suite de l'absence de charbon. Dans ces conditions, il croit qu'une mesure immédiate s'impose.

La Mine aux Mineurs

La commission du budget, après avoir statué sur le budget du Tonkin a entendu M. Basly, qui a soutenu sa proposition tendant à accorder un crédit de 50,000 francs au syndicat d'ouvriers mineurs qui s'est rendu concessionnaire des mines de Montieux.

M. Yves Guyot, qui a été ensuite entendu, a déclaré qu'il ne lui paraissait pas possible d'accorder une subvention d'Etat à une entreprise de cette nature, mais il a fait remarquer que s'il s'agissait d'un secours à accorder au syndicat, il fallait s'adresser au ministre de l'intérieur.

Dans ces conditions, la commission a décidé d'entendre demain M. Consta.

Le traitement des instituteurs

La commission relative aux traitements des instituteurs, réunie sous la présidence de M. Viger, a entendu le directeur de l'enseignement primaire sur la question de l'application aux grandes villes de l'article 42 de la loi du 19 juillet, article relatif aux indemnités de résidence.

Le directeur a donné également des indications sur le nombre des instituteurs et des institutrices laïques, non pourvus du certificat d'aptitude pédagogique et ne comptant pas cinq années de service lors de la promulgation de la loi du 19 juillet 1889. Ce nombre est de 8,265 et leur titularisation entraînerait une dépense de plus d'un million cinq cent mille francs.

Ces explications entendues et après discussion, la commission a adopté un amendement de M. Bouge tendant à supprimer la distinction établie par le paragraphe 4 de l'article 42 pour les grandes villes au-dessus de 400,000 habitants, Paris excepté. Le vote de cet amendement entraîne une dépense de 1,700,000 francs.

LE CAS DE M. LAFARGUE

Paris, 18 novembre.

La France, ancien journal boulangiste, devenu aujourd'hui absolument ministériel, publie la note suivante que nous donnons sous toute réserve :

Il résulte de recherches faites au consulat général de France dans l'île de Cuba que le père de M. Paul Lafargue, né en 1806, et le nouveau député socialiste de Lille, né en 1872, n'ont jamais été inscrits sur les registres de ce consulat. D'autre part, on vient de constater que M. Paul Lafargue avait été inscrit sur les registres de la Faculté de médecine de Paris comme étudiant espagnol avec prénoms espagnols.

LES AFFAIRES D'ÉGYPTÉ

Paris, 18 novembre.

Un accord est intervenu entre le marquis de Reverseur et Tigrane-Pacha, au sujet de la question de la visite des pharmacies et des dépôts de substances vénéneuses. Il est décidé que le Journal officiel d'Égypte publiera un arrêté modifiant les arrêtés de promulgation des règlements. La nouvelle rédaction portera que : les délégués sanitaires ne procéderont pas, jusqu'à nouvel ordre, s'il s'agit d'Européens, aux inspections prévues aux articles 7 du règlement sur la pharmacie, et 47 du règlement sur les substances vénéneuses. Les termes « Jusqu'à nouvel ordre » signifient qu'aucune visite ne peut être faite sans le concours consulaire tant qu'un accord entre les deux gouvernements n'aura pas modifié la situation actuelle.

Grève Générale des Mineurs

Lens, 18 novembre.

Tout est calme dans le bassin houiller du Pas-de-Calais.

La nuit dernière, les grévistes ont organisé des rondes qui duraient dans le voisinage des fosses. On empêché les défectueux et l'intervention des employés des mines auprès des indécis et des tiédes.

Le service d'ordre vient d'être encore renforcé par la cavalerie. Le chiffre des des-

centes de la coupe du matin est moins élevé aujourd'hui qu'hier.

Saint-Omer, 18 novembre.

Cent cinquante mineurs de la concession de Fléchinelle ont été, ce matin, empêchés de descendre par deux cent mineurs grévistes venus de Perlay et d'Auchel, armés de bâtons.

Les abords de la mine ont été occupés par les grévistes qui empêchent les mineurs de Fléchinelle de travailler.

Sanglante bagarre

Lens, 18 novembre.

Une bagarre violente s'est produite ce matin, aux mines de Courrières, entre les grévistes et les mineurs qui voulaient travailler. Le garde-champêtre, qui se trouvait en tête des travailleurs, a dû tirer un coup de revolver.

Quelques personnes ont été légèrement blessées dans la bagarre.

Dépêches Diverses

TERRIBLE EXPLOSION

Roubaix, 18 novembre.

Hier soir, la commune de Croix a été mise en émoi par une violente explosion à l'usine de produits chimiques. Un récipient, contenant 200 hectolitres de sulfate de carbone, vola en éclats. Le liquide enflammé se répandit, gagna les égouts dans lesquels se produisirent de nouvelles explosions, lançant en l'air des plaques de fonte d'un poids énorme dans le canal. Les pompiers de la maison Holden se rendirent maîtres du feu. Aucun accident de personnes n'a eu lieu, mais les dégâts matériels sont importants.

AFFAIRE EXAGÉRÉE

Deux Versions.—Piqures de morphine

Paris, 18 novembre.

Plusieurs journaux ont annoncé qu'un compositeur de musique, M. G..., demeurant avenue Wagram, auteur d'un ballet représenté à l'Opéra, et marié à la fille d'un magistrat, serait sous le coup d'une plainte déposée au parquet.

M. G..., qui depuis longtemps s'adonnait à la morphine, aurait fait partager sa funeste passion à sa femme.

Le compositeur serait devenu morose, puis, à certains moments, serait entré dans des accès de fureur extrême. Sa femme était, disait-on, de la part de son mari, l'objet de plus odieuses brutalités.

Un enfant vint à naître. Il est âgé aujourd'hui de cinq ans, et le père, dans un accès de colère provoqué par l'abus de la morphine, lui aurait cassé une jambe après l'avoir violemment frappé.

M. G... devint une seconde fois enceinte. La colère du mari, en apprenant cette nouvelle, se serait exhalée en injures sanglantes.

On aurait appelé une sage-femme qui aurait été témoin de faits incroyables. Dès que la nourrice avait le dos tourné, le mari aurait fait à sa femme des piqûres prolongées de morphine.

M. G... se serait livré sur son enfant aux faits les plus révoltants. Il l'aurait battu, puis, le saisissant par les pieds, il l'aurait fait tourner vivement autour de lui.

Mme G..., étant un jour revenue à la raison, aurait écrit à ses parents et leur aurait tout raconté. Ceux-ci seraient accourus à son chevet et lui auraient donné des soins pressés.

On connaît la première version ; en voici maintenant une autre qui paraît plus vraisemblable.

Il y a quelques années, lors du premier accouchement de Mme G..., un médecin M. B..., ordonna trois piqûres de morphine pour soulager la malade.

Vendredi dernier, elle mettait au monde, un enfant que ses grands-parents envoyaient aussitôt en nourrice.

Tout récemment, lors du deuxième accouchement, Mme G... voulut user du même remède, employé précédemment avec succès par le docteur B... Une sage-femme s'y opposa et alla raconter l'affaire à M. de Bullemont, commissaire de police des Ternes.

Qu'y a-t-il de vrai dans tout cela ? Toujours est-il, qu'actuellement, aucune enquête n'a été ordonnée par le parquet.

ÉTRANGER

Les Elections municipales de Berlin

Berlin, 18 novembre.

Le résultat des élections municipales de Berlin montre que le parti conservateur n'existe plus.

Les socialistes gagnent partout du terrain. Les progressistes perdent deux sièges.

Il y aura de nombreux ballottages ; mais, dès à présent, les socialistes gagnent trois sièges. De plus, ils disputent aux libéraux le ballottage dans deux circonscriptions.

Bismarck et Guillaume

Londres, 18 novembre.

Le Standard dit que l'ovation dont M. de Bismarck vient d'être l'objet à Berlin dé-

montre que sa popularité est encore immense :

« Les libéraux avancés de Berlin sont honteux de pouvoir opposer l'ancien chancelier à l'empereur, qu'ils trouvent trop conservateur. Mais les bons sens de M. de Bismarck l'empêcheront probablement d'user de son influence contre l'empereur Guillaume, qui est le plus fort.

« Si le prince observe de la prudence, il n'est pas impossible que ses services soient demandés plus tôt qu'on ne le pense, car si l'Allemagne et ses alliés sont forts, ses ennemis deviennent de plus en plus faibles ».

Le Recrutement en Italie

Rome, 18 novembre.

Le projet qui modifie la loi sur le recrutement propose d'établir une durée progressive du service, par conséquent de fixer la présence sous les drapeaux à deux ans pour une portion importante du contingent, et en même temps d'adopter une catégorie unique. Le tirage au sort sera aboli.

Le général Pelloux, ministre de la guerre, a prescrit de rechercher si les jeunes soldats qui réclament leur exemption du service comme fils de veuves, sont fils de militaires mariés civilement. Dans le cas où il n'en est pas ainsi et où les parents se sont contentés du mariage religieux, le fils sera considéré comme illégitime et n'aura pas droit à l'exemption.

L'initiative prise par le général Pelloux est louée par la presse militaire italienne ; mais il reste à savoir comment ces mesures seront accueillies par la population.

DÉPARTEMENTS

RHONE

Givors. — Imprudence. — Procès-verbal a été dressé contre le nommé Cornet, qui au risque de blesser les passants, a tiré des coups de feu à diverses reprises, même après observations faites par le commissaire de police.

Loire. — L'orage de vendredi. — La pluie a causé à Loire des dégâts considérables. Les terres sont ravagées, une partie des blés sont détruits.

Pendant cet orage, M. Jean Marie Cognat, propriétaire aux Blanchères, a accompli un sauvetage qui lui fait le plus grand honneur. Il a retiré d'un ravin large de dix mètres et profond de deux, deux enfants qui allaient s'y noyer. Ces enfants revenaient de l'école, de 5 kilomètres du hameau qu'ils habitent.

Ce fait affirme une fois de plus la nécessité de la création d'une école de hameau à la Platière, école qui, comme nous l'avons dit, desservirait les hameaux de la hauteur des communes d'Ampuis, des Hayes, et de Loire.

A/N

Meximieux. — Election d'un conseiller général. — On connaît le résultat de la réunion publique de dimanche dernier en vue du choix d'un candidat républicain pour les élections de dimanche prochain. M. Comte a été désigné contre ses deux concurrents par 80 suffrages.

M. Roussel a été correct en se désistant et en invitant ses amis à voter pour M. Comte ; nous n'attendons pas moins de son patriotisme ; malheureusement nous ne pouvons en dire autant de M. Godard, qui vient de faire distribuer sa profession de foi, la double de son discours de dimanche dernier.

Nous mettons en garde les électeurs républicains contre cette candidature hétéroclite, attendu que nous apprenons de source certaine qu'elle est patronnée par toute la fine fleur de la réaction du canton.

LOIRE

Saint-Etienne. — La Mine aux mineurs. — Les formalités administratives relatives à la prise de possession des mines de Montieux par les ouvriers ont commencé. M. le préfet vient, en effet, de prendre un arrêté prescrivant une enquête de un mois sur la demande de réouverture formulée par le syndicat.

Les travaux pourront donc commencer dès que cette première formalité aura été accomplie, puisque les mineurs sont d'ores et déjà en possession de la somme nécessaire à la prise de possession de la mine.

Conférence. — Samedi prochain, à 8 heures 1/2 du soir, M. le docteur A.-J. Martin, de Paris, fera, dans la grande salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, une conférence sur l'hygiène de la maison, accompagnée de projections lumineuses.

Un curé contrebandier. — Ce matin, le receveur d'octroi du bureau du Coin, M. Hilaire, a dressé procès-verbal contre un curé qui essayait d'entrer des poulets sans avoir fait la déclaration préalable et payés d'avance.

Accident de mine. — Un accident s'est produit hier soir au puits Montmarre. Un boiseur, le sieur Eustache Sabot, âgé de 39 ans, qui démolissait un vieux cadre, a glissé dans un faux puits et s'est fait de graves contusions à la tête, aux épaules et aux mains. Il a été transporté à son domicile, rue Notre-Dame, 14, où il a reçu les soins d'un médecin.

Accident de voiture. — La voiture de M. Meunier, camionneur, rue du Coin, a renversé sur la place du Peuple, un croche-toir, nommé Claude Faure qui, étant en état d'ivresse, n'avait pas entendu les avertissements du conducteur.

Faire a reçu sur diverses parties du corps d'assez graves blessures ; il a été transporté à l'hôpital.

Intoxication d'empoisonnement. — Ce soir, à deux heures, le sieur Prunelle, âgé de 30 ans, qui était séparé de sa femme et qui vivait avec sa mère, rue des Carrières, 2, a tenté de s'empoisonner.

On attribue cet acte de désespoir au refus obstiné de sa femme de reprendre la vie commune.

M. le docteur Cordier a administré un vomitif énergique à Prunelle, que l'on espère sauver.

Saint-Chamond. — Sou d'Es écoles laïques. — Le trésorier vient de recevoir une somme de 50 francs pour la caisse du Sou des écoles laïques de Saint-Chamond. Ce don a été fait par M. Pulchiron.

Merci à ce généreux citoyen, ami de nos institutions républicaines.

Conseil municipal. — C'est demain soir, jeudi, que doit avoir lieu la séance du conseil municipal, renvoyé ce, il y a 8 jours. Espérons que cette fois nous n'aurons pas en nombre pour avoir discuté les treize questions qui figurent à l'ordre du jour.

Lorette. — L'assassiné de Vesse. — Dimanche prochain aura lieu à Lorette les funérailles de François Melley, la victime de l'assassinat commis dans des circonstances encore inconnues.

Ce n'est pas sur la reconnaissance formelle de l'identité de ce malheureux par M. Meley père que le permis de translation du corps à Lorette a été accordé.

Cette reconnaissance a été établie par la photographie envoyée par le parquet de Gannat d'abord et ensuite par le lingetrouvé dans les malles de François Melley, ce linget est marqué F. M., 114.

On prétend être sur la bonne piste, concernant cette affaire ; on promet même que plusieurs arrestations sont imminentes. La victime a dû loger dans un hôtel de Vichy ; le mobilier de cet hôtel ayant été saisi par les huissiers, il a été découvert dans une chambre à coucher, des traces de sang ayant jailli contre les murs.

Le propriétaire va avoir à fournir des explications sur certains détails de cette affaire mystérieuse que les habitants de Vesse, Vichy et Lorette, voudraient voir s'éclaircir.

Rive-de-Gier. — Récompenses honorifiques. — Dans la liste des récompenses honorifiques décernées, le 40 juillet, par M. le ministre de l'instruction publique aux instituteurs et institutrices du département de la Loire, nous relevons les suivantes :

Médaille de bronze à MM. Vachez et Péliissier, le premier à Lorette et le second à Saint-Joseph. Une mention honorable à Mme Chevallier, institutrice à Graud-Croix.

Nos félicitations à ces dévoués fonctionnaires, pour leurs services rendus dans l'enseignement.

LES VERRIERS

A GIVORS

On nous écrit de Givors : Au début de la réunion d'aujourd'hui il est donné lecture d'une lettre du Carmaux annonçant un envoi de secours de 150 francs et promettant chaque semaine une somme égale.

La commission nommée dans la séance du 13 courant pour examiner les comptes du trésorier, propose l'ordre du jour suivant : « La commission du contrôle s'étant réunie pour vérifier les comptes du trésorier déclare les avoir trouvés d'une parfaite exactitude. A cet effet elle prie l'assemblée de lui voter ses remerciements ».

Cet ordre du jour est voté à l'unanimité. La parole est donnée à un délégué de Rive-de-Gier.

Il déclare que le devoir des verriers de Givors est de continuer la lutte, étant donné les avantages accordés à diverses localités.

Les secours ne nous manquent pas, dit-il, je vous apporte 100 francs, et dans trois ou quatre jours vous en aurez autant et ainsi de suite.

« Si les tentatives que vous faites en ce moment échouent nous vous procurerons du travail, soyez-en certains ».

Un gréviste dit qu'un patron promettait de les prendre tous si l'entente ne pouvait se faire, il ne fallait pas hésiter à accepter.

Il lui est répondu que la population et divers commerçants de la localité avaient fait leur possible pour venir en aide aux verriers ; leur départ en masse serait la ruine de nos gens. Notre devoir est de suivre les conseils du délégué de Rive-de-Gier.

Il est accordé jusqu'à la fin de la semaine pour les dorcières démarches ; ensuite, le départ aura lieu en masse.

Un citoyen déclare avoir recueilli dans la ville de Vienne (Isère), et dans les sociétés désignées ci-dessous les sommes suivantes :

Groupe de la Croix-Rouge, 7 fr. 65 ; travailleurs unis, 5 fr. 25 ; cercle des progressistes, 3 fr. 65.

Il est ensuite donné lecture d'une lettre

Revue de la Mode

Les froids subits ont fait rentrer toutes les retardataires mondaines dans leur foyer. Les boulevardiers ont repris leur aspect animé. L'air vif et sec traversant l'ombrage des fourrures donne aux visages une teinte colorée ravissante.

C'est l'époque charmante où, avant de reprendre le courant de la vie élégante, on se groupe plus intimement en petit comité autour du foyer pétillant, racontant les excursions d'été et parlant des projets d'hiver. Car voici la saison des fêtes, bals, réceptions, qui s'avance, et la grave question de toilette est agitée.

Comme aspect général, les robes sont toutes d'une grande simplicité de formes. Les jupes collantes exigent une réelle perfection de coupe, et leur queue ondulante donne à la femme une allure serpentine plus séduisante que jamais.

La robe princesse va dominer, le grand genre sera de la porter en velours uni, noir, bleu, mauve, etc. Presque plus de basques ; pour la ville, les visites, le corsage à ceinture genre corselet, brodé et enrichi de pierres.

Puis, on portera le soir une sorte de tunique juive en velours antique, décolletée et sans manches. Cette tunique est faite de manière que, quoique sans pince devant, il reste à peine d'ampleur à la taille, qui se dissimule sous la ceinture de fines pierres. Les entourageurs, le décolleté et le bas de la jupe se garnissent de frange de jais et d'or, ou de fourrure. Cette même tunique peut se

porter sur une blouse de crêpe de soie, de Malines, et fait un effet charmant.

Feuilleton de L'ECHO DE LYON du 19 Novembre (27)

MON PREMIER CRIME

PAR GUSTAVE MACÉ

Ancien chef du service de la Sûreté

X

La Reconnaissance de Désiré Bodasse. — La Bate du Crème

En quittant les deux inspecteurs, dans la chambre de Bodasse, je leur avais fait de pressantes recommandations pour la stricte observation de mes instructions écrites.

allait se rendre chez un officier du quai de Conti.

C'est cela même. — Et vous êtes certain de la date ? — Aussi sûr que je suis vivante, et que mon pauvre neveu est mort.

J'ouvris le paquet qui m'était présenté, et j'y trouvai la paire de chaussures marquées, comme les autres : + B. +. Je me fis conduire quai de Conti, chez l'opticien, qui déclara que le 14 décembre, Désiré Bodasse, son client lui avait déposé une paire de lunettes en acier, avec ordre d'y adapter des verres bleus.

des habitudes de la clientèle, interrogé, répondit : — Il y a longtemps que le papa Désiré n'est venu ici. Je ne l'ai pas vu depuis le commencement de l'année.

— On l'a donnée, dans le quartier, à cette maison, parce que son propriétaire, un colosse, gros comme un tonneau, répond invariablement à chaque réclamation d'un client : « Ça ne vaut pas un pet de lapin. »

du côté de la rue du Faubourg-Montmartre ; et comme papa Désiré n'est pas revenu, j'ai pensé qu'il avait suivi son ami sur la rive droite.

8 Ans de Crédit PIANOS ET ORGUES PLEYEL et de tous les facteurs. En payant une location variant de 18 à 25 francs par mois et au-dessus, on peut devenir possesseur d'un excellent Piano ou Orgue de première marque, garanti vingt ans.

MONDE ÉLÉGANT 1, rue de la Barre, 1 (PRÈS DE LA PLACE BELLECOUR) LYON. CHAPELLERIE FRANÇAISE & ANGLAISE. Articles de première marque. PRIX FIXE TRÈS RÉDUIT.

DEMANDEZ dans les Kiosques PASSE-TEMPS JOURNAL LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE. Seul vendu dans les Théâtres. AVEC SON SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ GRATUIT. PRIX : 15 CENTIMES.

Vous faut-il de l'argent ? Vendez à l'UTILITÉ, cours Lafayette, 71, Or, Argent, Bijoux, Brillants, Soldes, et tous vos reçus du Mont-de-Piété.

D' DUCHARNE 3, Cours de la Liberté, 3. Maladies de la peau, des voies urinaires et contagieuses. — Electricité. Traitement spécial des Ulcères. Cabinet : de 9 à 11 h. et de 1 h. 1/2 à 4 h.

EAU purgative et dépurative. Pharmacie et Marchandises d'Extrait minéral. Direct. de l'Établissement à Brides. Saison du 15 Mai au 1^{er} Octobre.

A LOUER DE SUITE Appartement de quatre Pièces au 1^{er} étage, avec balcon. S'adresser au concierge, rue des Remparts-d'Ainay, 21, et à MM. Baudet et C^{ie}, régisseurs, rue de la République, 87, à Lyon.

SI vous avez un repas. Adressez-vous directement au Dépôt général du poisson du lac Léman, 46, rue du Rhône, à Genève. Vous recevrez en grande vitesse votre poisson frais et bon marché.

SEUL LE QUINA ABRIC permet de préparer soi-même à la minute pour 1 f. 25 un litre de VIN DE QUINA conforme au Codex. Fabrique à Lyon, Ph^o Gaudet, 31, rue Hôtel-de-Ville. ENVOI CONTRE TIMBRES.

ROB DEPURATIF SANS RIVAL AU DAPENÉ MEZEREUZ. Seul végétal succédané du mercure, l'anti-syphilitique le plus puissant et le dépuratif du sang le plus énergique par son action éminemment anti-syphilitique et dépurative.

ENSEIGNES PEINTES Dans les Gares des Funiculaires LYON-CROIX-ROUSSE, LYON-FOURVIÈRE. 20 fr. le mètre carré par sa, Peinture et Impôt compris. S'adresser à l'Agence V. FOURNIER, r. Confort, 14.

ACCOUCHEUSE M^{me} Veuve YVERNAT. Rue du Vieil-Remorsé 3, angle de la rue du Doyenné et de la rue des Prêtres (Saint-Georges) LYON. Fient des Pensionnaires. — Chambres indépendantes. — Disposition assurée. — Consultations, renseignements par correspondance et Maison de campagne à proximité. — Séjour agréable pour les pensionnaires. PRIX MODÉRÉS.

ALCOOL DE MENTHE DES ALPES. Seul véritable antidote épidémique fabriqué avec des appareils perfectionnés par J. DELEZAYE, distillateur. Se trouve dans toutes les épiceries.

BON AVIS A LIRE. Ne laissez pas manger les vieux vêtements d'homme par les mites. C. Louyrette, rue Mazoud, 10, Lyon, achète les cardes, vestons, pantalons, gilets, habits noirs et chaussures, etc. — Prendre l'adresse, le suit de lui adresser une lettre ou carte postale, car il n'achète qu'à domicile.

CARTES DE VISITE A LA MINUTE. Livrées en boîte à franc. Le cent, 1 ligne 1.50 2 1.75 3 2 4 2.25 5 2.50 Par la poste : 30 cent. en sus.

Cartes de Visite GRAVÉES depuis 5 fr. le cent. Avis important. — Il ne sera pas tenu suite aux commandes non accompagnées de leur montant.

Ent reprise de Travaux Publics et Privés ODDOUX & C^{ie} Entrepreneurs à Lyon, Concessionnaires de la DÉMOLITION DU QUARTIER GROLEE BOIS à BRULER. Vente de tous les matériaux concernant la construction. — Immense choix de bois de charpente, débité ou non, au gré du client. Grand assortiment de pierres de taille de toute provenance, retaillées ou non au gré de l'acheteur.

Piège, Mises d'adresses et Mises sous Bandes DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS. En tous genres, à domicile, sur la voie publique et par expédition A L'AGENCE FOURNIER, 14, RUE CONFORT, A LYON. Les Annonces sont reçues à l'Agence de Publicité Victor FOURNIER LYON — 14, Rue Confort, 14 -- LYON.

Service d'Hiver VIENT DE PARAÎTRE Service d'Hiver L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon, de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux. WAGON. Contenant le service de toutes les correspondances avec les gares de ces diverses lignes. Le prix des billets aller et retour. Prix : 30 cent., franco par la poste : 35 cent. EN VENTE A l'Agence FOURNIER, 14, r. Confort, Lyon et dans ses succursales de St-Etienne, Grenoble, Mâcon et Dijon. Dans les Gares. Libraires et Marchands de Journaux.

ETAT-CIVIL DE LYON INHUMATIONS. Premier arrondissement. — Marguerite Dozier, 13 ans, rue Sainte-Marie-des-Terraux, 1, f. 2 h. — Epouse Dupont, née Lacoux, sans profession, 35 ans, rue Pierre-Dupont, 43, f. 9 h. — Veuve Crétin, née Marion, sans profession, 65 ans, place Saint-Pierre, 2, f. 1 h. — Epouse Genoud, née Rongier, tisseuse, 69 ans, rue Imbert-Colomès, 16, f. 3 h. — Marius Triquet, sans profession, 21 ans, rue Raymond, 13, f. 11 h. — Clémentine Calmon, 5 ans, Charité, f. 11 h. — Jean-Baptiste Goujon, négociant, 49 ans, rue de la République, 39, f. 1 h. — Etienne Dama, employé, 33 ans, rue Penhièvre, 9, f. 2 h. — Joseph Gouurier, médecin, 47 ans, rue Condé, 15, f. 3 h. — Mathieu Paché, négociant, 29 ans, gare Perrache, f. 10 h. — Louis Bonnaz, 3 ans, Charité, f. 2 h. — Troisième arrondissement. — Marius Jobez, 6 jours, rue du Repos, 4, f. 7 h. — Hippolyte Evrard, rentier, 73 ans, cours Gambetta, 41, f. 9 h. — Joseph Berton, 5 ans, Charité, f. 11 h. — Antoine Cellier, jardinier, 69 ans, cours Eugène, 23, f. 2 h. — Veuve Germain, née Dufay, rentière, 75 ans, route de Genas, 85, f. 1 h. — Veuve Audras, née Humbert, dévotieuse, 71 ans, rue Paul-Bert, 80, f. midi. — Henri Gouraud, sans profession, 51 ans, rue Basse-du-Fort-au-Bois, 6, f. 9 h. — Quatrième arrondissement. — Auguste Rambaud, sans profession, 18 ans, hôpital, f. 10 h. — Guillaume Chana, tisseur, 47 ans, hôpital, f. 3 h. — Mathieu Michaud, mécanicien, 33 ans, hôpital, f. 4 h.

BOURSE DE LYON Du 18 Novembre 1891. FONDS D'ÉTAT. 3 1/2 Français... 93 45. Crédit Lyonnais... 746 25. 3 Trimes... 93 75. Mobilier Espagnol... 305. Amortissable... 93 75. B. Pays Hongrois... 305. 4 1/2 1883... 93 75. Banq. Esc. Paris... 305. Italien 5 0/0... 93 75. Banque ottomane... 511 25. Espagne 4 0/0... 406 25. Banque P.-Autriche... 406 25. Hongrie 4 0/0... 406 25. Société Lyonnaise... 406 25. Autriche 4 0/0 76... 1497 50. Paris-Lyon-Médit... 1497 50. Russe 5 0/0 62... 408 75. Andalous... 408 75. 4 0/0 67... 408 75. Chemins Autrich... 583 75. 4 0/0 75... 408 75. Cacérés-Portugal... 189 37. 4 0/0 80... 408 75. Lombard-Vénitien... 189 37. 4 0/0 89... 408 75. Méridional... 189 37. D. C. Ottom. S. D... 189 37. Nord de l'Espagne... 211 25. Dette égypt. un... 408 75. Portugais... 211 25. Obligat. priv... 439. Canal de Suez... 211 25. 4 1/2 0/0 1889... 211 25. Canal de Suez... 211 25. Crédit foncier... 439. Canal inter... 211 25. Crédit mobilier... 439. Société f. Lyon... 211 25.

BULLETIN FINANCIER Lyon, 18 novembre. Il y a longtemps que nous n'avions assisté à une aussi mauvaise Bourse. La baisse de l'Italien entraîne toutes les valeurs. Dans ce moment, il est impossible d'émettre une appréciation. Le mieux que nous puissions espérer, c'est du calme, beaucoup de calme sur les bas cours. Toute idée de revanche intempête de la part des acheteurs doit être écartée pour le moment, et nos desirs ne vont pas au-delà, trouver un sol un peu solide, quel qu'en soit le niveau. On nous télégraphie que l'usage interdisant l'exportation du froment paraitra prochainement. Le 3 0/0 qui avait si bien résisté pendant cette débâcle, est entré à son tour, et nous le trouvons aujourd'hui à 93 25, et malgré des transactions très animées, il clôture à 93 15. L'Italien donne lieu aussi à des affaires très suivies de 86 75 à 86 50 en baisse d'un point et demi sur hier. L'Extérieure est plus calme, quoique fortement atteinte aussi par la baisse à 61 95-61 75. Le Russe-Orient complètement délaissé à 57 70. Le Crédit Lyonnais, en baisse de 15 francs sur ses cours d'hier, est très animé ; malgré cela, son prix d'ouverture, 718, est vite perdu, et nous le retrouvons à la fin de la séance à 725. La Banque ottomane est sans affaires à 510, 507. Le Mobilier Espagnol 83 82. Le Landebank 408. Le Nord-Espagne 212 213. Le Saragosse 205 203. L'Autrichien 559 562. Le Lombard 189. Pou d'affaires au marché en banque. L'Alpin est faible à 128. LES MÉDICAMENTS frais, bons et pas chers, se trouvent toujours à la Grande Pharmacie du Serpent, Lyon, 32, rue Lanterne.

BOURSE DE PARIS Du 18 Novembre 1891. DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE. AU COMPTANT. COURS DE CLÔTURE. HAUSSE. BAISSE. 3 0/0... 94... 93 95... 05... 3 0/0 amort... 95... 94 75... 25... 4 1/2 1883... 103 95... 103 75... 20... 3 0/0 nouveau... 93... 93... 00... TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE. CLÔTURE D'HIER. VALEURS. PREMIER COURS. DERNIER COURS. 93 85... 93 3/4... 93 75... 92 80... 92 25... 92 75... 104 05... 103 95... 103 05... 87 25... 86 25... 86 20... 82 25... 81 30... 81 30... 87 75... 86 75... 86 50... 407 50... 406 25... 406 50... 4150... 4140... 4140... 401 25... 400... 400... 755... 745... 745... 515... 508 75... 510... 407 50... 407 50... 405... 45... 45... 1432 50... 1432... 1435... 590... 585... 1435... 490... 187 50... 188... 212 25... 202 50... 201 25... 572 50... 572... 570... 2635... 2610... 2622 50... 95... 95... 95...

APRÈS BOURSE Du 18 Novembre. 3 0/0 français... 93 80. Douanes... 407 50. 3 Trimes... 93 75. Rio Tinto... 417 50. Italien... 86 85. Alpines... 138 50. Extérieure... 62 50. De Beers... 129 25. Hongrois... 88... Tabacs... 37 87. Russe 1880... 88... Panama... 37 50. Orient... 88 43. Chemins... 37 50. Turc... 31 58. Egypte unifiée... 406 25. Privileg... 436 25. Banque Ottomane... 511 87. 3 0/0 franc... 93 25. COURS DES VALEURS EN BANQUE Du 18 Novembre 1891. ACTIONS. OBLIGATIONS. 37 Trimes... 360... N.-E. Hongrois... 115... Alpines... 129... Potent... 115... Tharsis... 125... Lots Tares... 115... Lantiers... 138 75... Azov... 115... Huta-Bankowa... 138 75... Selo... 115... CONDITION DES SOIES DE LYON Du 17 Novembre 1891. SOIES. France. Espagne. Pérou. Italie. Brésille. Chine. Japon. Pérou. Pous. 51 Organs... 11... 6... 7... 1... 5... 2... 5... 11... 439... 27 Trimes... 11... 6... 7... 1... 5... 2... 5... 11... 439... 29 Diverses... 11... 6... 7... 1... 5... 2... 5... 11... 439... 3 Bobines... 11... 6... 7... 1... 5... 2... 5... 11... 439... 3 Laines... 11... 6... 7... 1... 5... 2... 5... 11... 439...

BALLOTS PESÉS. Organs... 57. 3 Trimes... 7000. 140 Grèges... 63 18. Diverses... 1800. ASSURÉS, LISEZ LE PARIS. Envoyez vos plaintes et réclamations au bureau du journal, 123, RUE MONTMARTRE. VERMOREL CONSTRUCTEUR A VILLEFRANCHE (Rhône). Défense contre le Phylloxéra. MATÉRIEL COMPLET. PALS INJECTEURS PERFECTIONNÉS. Sulfure de Carbone. Pompes à vin. — Alambics. Charrues - Vignerones. DEMANDER LES TARIFS. Le Rédacteur-Gérant : NICOLAUMENDEL. Imp. WALTNER ET C^{ie}, rue Belle-Cordière, 14. — 1918